

Contrôle fiscal du patrimoine : détecter, anticiper et limiter les risques

Cerner les sujets de nature à générer un redressement fiscal pour un particulier afin de gérer au mieux le déroulement du contrôle fiscal

PUBLIC

Avocats fiscalistes – Conseillers en gestion de patrimoine – Banquiers privés – Notaires – Experts-comptables – Particuliers qui souhaitent s'engager dans l'étude approfondie d'un contrôle fiscal

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation dispensée par un avocat fiscaliste expérimenté qui a exercé, il y a plus de 20 ans, en tant qu'inspecteur des Impôts

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
702984

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1100 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Définir le cadre du contrôle fiscal d'un particulier
- Cerner les risques fiscaux en matière patrimoniale pour adapter son conseil patrimonial

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Définir le cadre du contrôle fiscal d'un particulier

Identifier les pouvoirs de l'administration

- Le droit de reprise : les impôts concernés – les périodes soumises à vérification
- Les demandes d'informations par l'administration auprès du contribuable : demandes de renseignements, demandes d'éclaircissements et de justifications
- Les demandes d'informations par l'administration auprès des tiers : l'exercice du droit de communication
- Le déroulé du contrôle : le contrôle sur pièces
- Les garanties du contribuable vis-à-vis de l'administration fiscale
- La détermination du champ d'intervention du conseil dans le cadre d'un contrôle fiscal
- Cas pratique : appliquer la méthode de rédaction des réponses à l'administration (demande d'éclaircissements, de justifications, autres ...)

Identifier les moyens de réponse du particulier

- La régularisation spontanée des erreurs commises de bonne foi : le droit à l'erreur
- Les échanges entre l'administration et le contribuable : observations du contribuable à la proposition de rectification, réponse de l'administration, etc.
- Les recours hiérarchiques possibles

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- La saisine des commissions départementales
- L'engagement d'une procédure contentieuse
- L'accord amiable
- Cas pratique : évaluer les conséquences financières d'une procédure de rectification

Cerner les risques fiscaux en matière patrimoniale pour adapter son conseil patrimonial

Identifier les situations à risques et les moyens de défense d'un particulier dans le cadre de l'acquisition et de la détention de son patrimoine

- L'influence des régimes matrimoniaux et du PACS sur la constitution d'un patrimoine, avec notamment la question de la solidarité du conjoint
- La constitution d'un patrimoine immobilier : étude des risques dans le cadre des régimes fiscaux spéciaux
- La constitution d'un patrimoine financier : étude des risques en matière d'assurance-vie et de contrats de capitalisation
- La constitution du patrimoine hors activité professionnelle : les risques liés à l'IFI
- La constitution du patrimoine professionnel : les problématiques inhérentes aux holdings et autres sociétés civiles
- Mises en situation concrètes sur la base de situations issues de la jurisprudence

Identifier les situations à risques et les moyens de défense d'un particulier dans le cadre de la transmission de son patrimoine

- La transmission anticipée aux enfants : les risques liés aux opérations de donation (régime Dutreil) avec notamment la question de la valorisation et du rapport fiscal, les risques liés à la nature de la donation (donation simple et donation-partage)
- La transmission pour cause de décès : les risques liés à la succession, notamment en l'absence d'anticipation
- Synthèse collective sur les anticipations possibles en matière de transmission du patrimoine

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 15 Sep. 2026
- 2 Déc. 2026

A DISTANCE

- 15 Sep. 2026
- 2 Déc. 2026

